



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

# Amnesty International France

## Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024  
Amnesty International France  
76, boulevard de la Villette – 75019 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.  
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (private company limited by guarantee).

Société anonyme à conseil d'administration  
Siège social :  
Tour EQHO  
2 avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex  
Capital social : 5 497 100 €  
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris La Défense Cedex

## **Amnesty International France**

76, boulevard de la Villette – 75019 Paris

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'Assemblée Générale de l'association Amnesty International France,

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Amnesty International France relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Dans le cadre de nos appréciations des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et par destination (CROD) et du compte d'emploi annuel des ressources, décrites dans la note de l'annexe « VI – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE EMPLOI – RESSOURCES », font l'objet d'une information appropriée, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n°2018-06 et ont été correctement appliquées.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Assemblée Générale.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.



Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 17 juin 2025

KPMG SA

Guy Cohen

Associé



Association à but non lucratif (Loi du 1er Juillet 1901) reconnue d'utilité publique  
par décret du 12 Novembre 1987

SIEGE SOCIAL

76, boulevard de la Villette  
75019 PARIS

N° S.I.R.E.T. : 308 238 401 00084

Code A.P.E. : 9499 Z

N° Téléphone : 01 53 38 65 65

**BILAN AU 31 DECEMBRE 2024**  
**COMPTE DE FONCTIONNEMENT**  
**ET DE RESULTAT**

**EXERCICE 2024**

**GESTOR**

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE

# Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	1 903 201	1 741 651	161 550	252 789
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains	260 250		260 250	260 250
	Constructions	2 210 587	1 845 427	365 160	453 059
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	12 428	12 428		
	Autres immobilisations corporelles	4 166 908	2 526 932	1 639 976	1 778 368
	Immobilisations corporelles en cours	156 458		156 458	29 636
Avances et acomptes					
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>	2 710 709	80 000	2 630 709	1 435 325	
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	172 982		172 982	170 010	
Prêts					
Autres immobilisations financières	37 241		37 241	32 462	
	<b>TOTAL ( I )</b>	<b>11 630 765</b>	<b>6 206 438</b>	<b>5 424 327</b>	<b>4 411 899</b>
ACTIF CIRCULANT	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements	21 055		21 055	20 351
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	95 386	10 075	85 310	86 391
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>	211 323		211 323	47 404
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	284 823		284 823	70 965
	Créances reçues par legs ou donations	2 281 149		2 281 149	439 171
Autres créances	749 720	1 000	748 720	565 902	
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>				120 067	
<b>DISPONIBILITES</b>	12 854 890		12 854 890	15 284 638	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	397 298		397 298	458 101
	<b>TOTAL ( II )</b>	<b>16 895 644</b>	<b>11 075</b>	<b>16 884 568</b>	<b>17 092 989</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
Primes de remboursement des obligations ( IV )					
Ecart de conversion actif ( V )					
	<b>TOTAL ACTIF ( I à V )</b>	<b>28 526 409</b>	<b>6 217 514</b>	<b>22 308 895</b>	<b>21 504 889</b>

(1) dont droit au bail

(2) dont à moins d'un an

(3) dont à plus d'un an

# Bilan Passif

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	31/12/2023
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	295 999	295 999
	Réserves pour projet de l'entité	13 821 812	14 993 921
Autres			
Report à nouveau			
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	<b>(1 074 480)</b>	<b>(1 172 109)</b>	
<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	<b>13 043 331</b>	<b>14 117 811</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
<b>Total des autres fonds propres</b>			
<b>Total des fonds propres</b>	<b>13 043 331</b>	<b>14 117 811</b>	
<b>Fonds reportés et dédiés</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations	3 575 016	1 837 816
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	77 021	101 621
<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>	<b>3 652 038</b>	<b>1 939 437</b>	
<b>Provisions</b>	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	196 065	147 855
<b>Total des provisions</b>	<b>196 065</b>	<b>147 855</b>	
<b>DETTES (1)</b>	<b>DETTES FINANCIERES</b>		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers	298 215	293 721
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 530 950	1 551 302
	Dettes des legs ou donations	1 336 842	368 478
	Dettes fiscales et sociales	1 651 321	1 532 789
<b>DETTES DIVERSES</b>			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 257		
Autres dettes	414 138	1 052 234	
Produits constatés d'avance	169 738	501 263	
<b>Total des dettes</b>	<b>5 417 462</b>	<b>5 299 786</b>	
Ecarts de conversion passif			
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>22 308 895</b>	<b>21 504 889</b>	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(1 074 479,65)	(1 172 109,42)	
(1) Dont à moins d'un an	5 416 303	5 298 627	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

# Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations	9 161 261	8 639 746
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	496 462	450 716
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	267 557	203 409
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	28 000	
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	19 003 810	18 290 184
	Mécénats	72 929	105 494
	Legs, donations et assurances-vie	2 572 316	2 639 908
	Contributions financières	74 552	138 514
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 153	45 378
Utilisations des fonds dédiés	24 600	261 682	
Autres produits	52 657	95 912	
	<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>31 764 296</b>	<b>30 870 944</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises	46 280	49 047
	Variation de stock	(2 136)	5 092
	Achats de matières et autres approvisionnements	2 655	2 320
	Variation de stock	(705)	818
	Autres achats et charges externes	13 184 512	12 517 450
	Aides financières	10 374 122	10 686 079
	Impôts, taxes et versements assimilés	660 399	624 622
	Salaires et traitements	5 449 817	5 192 392
	Charges sociales	2 505 071	2 327 416
	Dotation aux amortissements et dépréciations	595 564	583 908
	Dotation aux provisions	48 210	2 601
	Reports en fonds dédiés		
Autres charges	275 632	272 278	
	<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>33 139 422</b>	<b>32 264 024</b>
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>(1 375 125)</b>	<b>(1 393 080)</b>

# Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

RESULTAT D'EXPLOITATION		(1 375 125)	(1 393 080)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	2 974	1 719
	Autres intérêts et produits assimilés	382 015	218 886
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change	28	331
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des produits financiers</b>		<b>385 018</b>	<b>220 937</b>
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1
	Intérêts et charges assimilées		148
	Différences négatives de change	640	1 853
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total des charges financières</b>		<b>640</b>	<b>2 002</b>
<b>RESULTAT FINANCIER</b>		<b>384 378</b>	<b>218 935</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>		<b>(990 748)</b>	<b>(1 174 145)</b>
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	81	52 556
	Sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>81</b>	<b>52 556</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	11 674	2 000
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	312	
<b>Total des charges exceptionnelles</b>		<b>11 986</b>	<b>2 000</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>(11 905)</b>	<b>50 556</b>
Participation des salariés aux résultats			
Impôts sur les bénéfices		71 827	48 521
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>		<b>32 149 395</b>	<b>31 144 438</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>		<b>33 223 875</b>	<b>32 316 547</b>
<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>		<b>(1 074 480)</b>	<b>(1 172 109)</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature			2 408 312
Prestations en nature		1 420 273	
Bénévolat		2 326 137	2 195 697
<b>TOTAL</b>		<b>3 746 410</b>	<b>4 604 009</b>
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature			2 408 312
Mise à disposition gratuite de biens			
Prestations		1 420 273	2 408 312
Personnel bénévole		2 326 137	2 195 697
<b>TOTAL</b>		<b>3 746 410</b>	<b>4 604 009</b>

## Etats financiers au 31/12/2024

**\*\*\*\*ANNEXES\*\*\*\***

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

## ANNEXE AUX COMPTES FINANCIERS 2024

### PREAMBULE

L'exercice présenté a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1er janvier au 31 décembre 2024.

Sauf indication particulière, les montants mentionnés dans cette annexe sont exprimés en euros (€).

### I – PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

La vision d'Amnesty International est celle d'un monde où chacun peut se prévaloir de tous les droits énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et dans d'autres textes internationaux relatifs aux droits humains.

Chaque jour, nos actions visent à faire connaître et à défendre les droits humains, à exiger que les victimes obtiennent réparation et que les auteurs de violences soient traduits en justice.

**Enquêter :** Parce qu'aucune violence ne doit rester dans l'ombre, le travail d'enquête est fondamental. Chaque jour, nos équipes de recherche, réparties sur chaque continent, se rendent régulièrement sur le terrain pour enquêter sur les violations des droits humains et recueillir des témoignages et des preuves.

**Alerter :** le travail d'enquête donne lieu à la publication régulière de rapports ou de communiqués. Nous disposons ainsi d'une information inédite qui permet d'alerter les médias et l'opinion publique, et de formuler des recommandations. La force du collectif est l'un des piliers de la victoire.

**Agir :** nous agissons pour exercer des pressions sur les décideurs via un travail de plaidoyer associé à des campagnes qui mobilisent les militants et le public (pétitions, courriers aux autorités, messages de soutien, débats publics, rassemblements et manifestations...).

**Le principe d'indépendance :** Notre mouvement est indépendant de tout gouvernement, de toute tendance politique, de tout intérêt économique et de toute croyance religieuse. Nous ne sollicitons aucune subvention des États, des partis politiques ou des entreprises, et nous finançons nos actions essentiellement grâce au soutien de nos membres et de nos donateurs. Notre indépendance nous permet d'agir en toute liberté partout dans le monde pour prévenir et faire cesser les atteintes graves à l'ensemble de ces droits afin de faire de la victoire une réalité.

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

## II – FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

- NEANT

## III - REGLES ET METHODES COMPTABLES

### **3.1 Hypothèses de base**

Les comptes de l'Association ont été établis dans le respect des conventions comptables de base et notamment les principes suivants :

- Principe de prudence ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Continuité d'exploitation ;
- Indépendance des exercices.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, règlement 2014-03 et suivants de l'Autorité des Normes Comptables en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement ANC n°2018-06 relatif aux personnes morales de droit privé à but non lucratif tenus d'établir des comptes annuels ;
- du règlement ANC n° 2020-08 modifiant le règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan,
- le compte de résultat,
- l'annexe.

### **3.2 Méthode d'évaluation**

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

#### **3.2 a) Immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- les immobilisations incorporelles s'amortissent sur une durée comprise entre 1 et 5 ans

#### **3.2 b) Immobilisations corporelles**

**Les terrains** des locaux possédés par l'association à Paris et à Toulouse sont individualisés à l'actif du bilan. Le pourcentage de 10 % de la valeur d'achat du bien a été retenu pour les terrains acquis avant le 31 décembre 2016 et de 15% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017 soit un montant de 260 250 €.

Les biens immobiliers ont été comptabilisés à leur valeur d'achat : les locaux possédés ne sont destinés qu'à

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

permettre la réalisation de l'objet social dans de bonnes conditions et la possession de ces locaux ne s'inscrit pas dans un contexte de gestion d'un patrimoine immobilier.

Pour les autres éléments de l'actif immobilisé :

- Peu de matériels nécessitent d'être décomposés, leurs composants étant de valeur faible ou non significative,
- Ces mêmes biens n'ont aucune valeur de sortie dans la mesure où ils ne sont pas cédés mais mis au rebut en fin de vie,
- Les amortissements des matériels sont calculés à partir des durées d'utilisation et non des durées d'usage.

Les immobilisations corporelles sont donc évaluées à leur coût d'acquisition (bâtiments, équipements techniques, matériel, mobiliers, agencements).

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire :

- la durée moyenne d'amortissement sur 25 ans des locaux du siège social a été considérée comme pertinente.
- le mobilier et matériel s'amortissent sur une durée comprise entre 3 et 10 ans,
- le matériel informatique s'amortit sur une durée comprise entre 1 et 4 ans.

### 3.2 c) Immobilisations financières

La valeur brute de ces immobilisations est constituée par le coût d'acquisition.

### 3.2 d) Biens et créances reçus par legs et donations destinés à être cédés

Les biens, créances et dettes reçues par legs acceptées à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 sont comptabilisés de la façon suivante :

- Les biens reçus par legs et donations par AIF au cours de l'exercice sont comptabilisés à l'actif à la date d'acceptation du Conseil d'administration. Ces biens ne sont pas amortis.
- Les disponibilités et titres de placements financiers à recevoir sont également comptabilisés à l'actif dans un compte de créances dès l'acceptation.
- Les obligations attachées à ces legs et donations sont constatées en dettes ou en provisions également lors de l'acceptation.

A la clôture de l'exercice, la valeur correspondante des actifs et passifs acceptés et non encore réalisés est portée en fonds reportés.

- **Dépréciations de biens ou créances faisant l'objet d'un legs ou d'une donation**

Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur estimée du bien ou d'une créance est inférieure à sa valeur comptable.

### 3.2 e) Stocks

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Les stocks sont valorisés au coût réel d'achat majoré des frais accessoires.

La dépréciation des stocks est fonction :

- du taux d'écoulement correspondant à la quantité en stock à la fin de l'exercice par rapport au nombre de produits vendus au cours de l'exercice écoulé.
- et de la quantité restante en stock.

## 3.2 f) Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Les dépréciations des créances hors groupes ont été calculées selon la méthode suivante : dépréciation à 100% des créances de plus d'un an et à hauteur de 20 % pour les créances datées de plus de 6 mois.

Les créances groupes sont dépréciées au regard de leur situation et du comportement de règlement, tant sur les créances que sur les cotisations.

## 3.2 g) Valeurs mobilières de placement et disponibilités

Les titres ont été valorisés à leur valeur historique au 31 décembre 2024.

Les intérêts courus non échus correspondant aux placements en cours, ont été portés en produits financiers. Ils s'élèvent à 192 710 € au 31/12/2024.

Ils s'élevaient à une valeur de 134 056 € à la clôture de l'exercice précédent.

Si la valeur d'inventaire à la clôture est inférieure à la valeur historique, une dépréciation est comptabilisée.

## 3.2 h) Fonds propres (les mouvements de l'exercice 2024 sont détaillés en Annexe)

- ✓ Les réserves d'investissements n'ont pas été mouvementées sur l'exercice.
- ✓ La réserve de capitalisation n'a pas fait l'objet d'une dotation du dixième des produits financiers de l'exercice précédent sur l'exercice 2024, suite au déficit constaté au 31.12.2023.
- ✓ La réserve d'intervention est diminuée à hauteur de 1 172 109 € conformément à la décision d'affectation du résultat 2023 approuvée par la dernière Assemblée générale.

## 3.2 i) Provisions pour risques (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

- ✓ Néant

## 3.2 j) Provisions pour charges (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Les **engagements au titre de pension ou complément de retraite** envers le personnel de l'association existant au 31 décembre 2024 sont déterminés, comme à la clôture des comptes de l'exercice précédent, conformément à la recommandation du CNC n° 2003-R-01 en tenant compte :

. de la capitalisation des salaires et de l'indemnité à verser aux salariés selon les modalités prévues par l'accord interne conclu entre A.I.F. et ses salariés,

. d'une table de mortalité,

. d'une actualisation des indemnités dues au moment du départ à la retraite par un taux tenant compte de l'inflation (de 2,33% au 31 décembre 2024 contre 1,80% au 31 décembre 2023) et du turn-over

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

moyen du personnel sur les 5 derniers exercices (de 12,70% au 31 décembre 2024 contre 14,53% au 31 décembre 2023).

La provision s'élève à **196 065 €** au 31 décembre 2024 contre 147 855 € à la clôture de l'exercice précédent.

### 3.2 k) Fonds dédiés (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Le solde des fonds dédiés est de **77 021 €** au 31/12/2024.

Il est désormais constitué du seul fond leg Ambrosius, qui a fait l'objet d'une reprise de 24 600 €. Pour rappel, les fonds d'Aide aux victimes, Aide au développement, Animation régionale et les fonds sur legs (ddh) avaient tous fait l'objet d'une reprise en 2023.

### 3.2 l) Fonds reportés (les mouvements de l'exercice sont détaillés en Annexe)

Le solde des fonds reportés est de **3 575 016 €** au 31/12/2024 après :

- ✓ Report net des legs reçus par AIF sur l'exercice 2024, à hauteur de 1 817 201 €

### 3.2 m) Cotisations des adhérents

Les cotisations versées par les membres de l'association sont comptabilisées au moment de leur encaissement, ce qui constitue le fait générateur conformément à l'usage comptable en vigueur.

Elles sont enregistrées en produits dans les comptes 756 "Cotisations des membres" ou, selon leur nature, dans des comptes spécifiques reflétant le caractère statutaire ou de soutien des contributions.

En application de l'article 142-2 du règlement ANC n° 2018-06, il est précisé que ces cotisations ne correspondent pas à une contrepartie directe de biens ou de services individualisés rendus aux adhérents. Elles relèvent des produits non réciproques de l'association.

### 3.2 n) Cotisation à la Section Internationale

Le tableau ci-dessous permet de synthétiser les informations de l'exercice 2024 (K€) :

	<b>2024</b>	<b>2023</b>	<b>2022</b>
Cotisation réglée	9 536	9 038	8 731
Provision N	384	970	2 068
<b>Total de la cotisation annuelle dans les comptes</b>	<b>9 920</b>	<b>10 008</b>	<b>10 799</b>

Cette cotisation est inscrite dans la rubrique "Aides financières (versées) " du compte de résultat.

### 3.2 o) Charges et produits exceptionnels

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Les charges et produits exceptionnels de l'année sont relatifs à des opérations de gestion.

### 3.2 p) Charges et produits des exercices antérieurs

Les charges et produits des exercices antérieurs sont considérés comme des charges et produits exceptionnels de gestion.

### 3.2 q) Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice est un déficit de **1 074 480 €** et son affectation sera proposée lors de la prochaine Assemblée générale.

### 3.2 r) Régime d'imposition

L'activité d'Amnesty International Section Française est sectorisée :

- en secteur lucratif pour ses activités de publication et de promotion. Elles sont soumises aux impôts commerciaux : TVA, impôt sur les sociétés, taxe professionnelle et taxe d'apprentissage.
- en secteur non lucratif pour ses activités directement liées à la promotion du respect des dispositions de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme dans le monde. Elles sont assujetties à la taxe sur les salaires et à l'impôt sur les sociétés à taux réduit sur les revenus patrimoniaux.

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

## IV – AUTRES INFORMATIONS

### 4.a) Legs et donations significatifs en cours

Le règlement ANC n°2018-06 pose le principe de comptabilisation suivant pour les legs et donations :

- A la date d'acceptation par le Conseil d'administration, les biens provenant de legs ou de donations sont comptabilisés à l'actif. Les éventuelles dettes sont quant à elles comptabilisées au passif.
- Comptabilisation en compte de produits et charges au fur et à mesure des encaissements et des décaissements liés à la cession des biens, même en l'absence de réalisation effective et définitive du leg.

L'annexe donne le détail des legs, donations et assurances-vie figurant au compte de résultat.

D'autre part, le règlement ANC n°2018-06 préconise la mention dans les engagements hors bilan des legs, donations et assurances-vies reçus par l'association entre la date à laquelle l'entité a été informée et la date de comptabilisation à l'actif des biens concernés: ils sont valorisés à leur valeur de réalisation probable au moment de la clôture des comptes.

Au 31 décembre 2024, ces engagements sont estimés à **145 000 €** contre **548 447 €** au 31 décembre 2023. Les legs sont tous acceptés par le Conseil d'Administration d'AIF.

Les legs particuliers à reverser ont été comptabilisés sur la ligne "Dettes sur legs et donation" par exception à la doctrine comptable EC 2022-07, qui prévoit de les comptabiliser en Autres dettes.

### 4.b) Rémunération des hauts cadres dirigeants

Les trois plus hauts cadres dirigeants, bénévoles ou salariés, au sens de l'instruction fiscale 44-5-06 du 18 décembre 2006 sont des administrateurs exerçant bénévolement leur mandat. Aucune rémunération en espèces ou en nature ne leur est versée à titre personnel.

La rémunération brute annuelle cumulée des 3 plus hautes rémunérations, conformément aux règles du Comité de la Charte, est de 234 426 € sur l'exercice 2024.

### 4.c) Valorisation des contributions volontaires

#### ✓ Le bénévolat

Amnesty International France valorise le bénévolat dans ses états financiers depuis l'exercice clos le 30 septembre 2004.

La méthode de valorisation retenue peut se résumer de la façon suivante :

- le nombre de bénévoles a été rationalisé en nombre d'équivalent temps plein ;
- le coût horaire appliqué a été défini sur la base du coût horaire moyen des salariés en CDI, tenant compte des indices et du temps de travail ;
- tarif unique pour le coût de l'heure de bénévolat, qui inclut l'ensemble des charges sociales et fiscales théoriques (65%).

Ainsi, le coût horaire est défini à partir du salaire horaire moyen à partir d'un indice moyen de la grille salariale ne tenant compte ni de l'ancienneté ni des primes.

- Indice moyen = 542 (temps plein)
- Valeur du point = 6,32 €

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

- Valeur brute horaire = 22,58 € soit 36,36 € chargée de l'heure.

La valorisation 2024 du bénévolat pour 2 326 137 € peut se répartir comme suit :

- Actions statutaires : 1 515 109 €
- Traitement frais de collecte : 70 536 €
- Frais de fonctionnement : 740 492 €

Le bénévolat valorisé était de 2 195 697 € sur l'exercice précédent.

✓ Les prestations en nature

Les prestations en nature sont valorisées sur base du prix fourni par le donateur (devis, factures, factures pro-format).

✓ Le mécénat de compétence

Le mécénat de compétences est évalué sur base du prix de revient de la prestation effectuée.

4.d) Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires perçus par le commissaire aux comptes sur l'exercice 2024 s'élèvent à 60 000 € TTC au titre de sa mission légale.

4.e) L'effectif moyen en équivalent temps plein de l'exercice 2024 est de 106 ETP.

Catégorie	2024	2023
Cadres	100	98
Non Cadres	6	5
<b>TOTAL ETP</b>	<b>106</b>	<b>103</b>

4.f) Les remboursements des frais aux membres du conseil d'administration s'élèvent à 32 501 € sur l'exercice.

4.g) Entités liées

Les entités liées sont constituées de 252 groupes et régions avec lesquels AIF a signé une convention de trésorerie.

Les comptes combinés de l'association Amnesty International France (A.I.F.) ont été établis. Ils reflètent la situation comptable d'ensemble d'Amnesty International Section Française et de tous les groupes locaux avec lesquels A.I.F. a signé une convention par laquelle ces derniers sont autorisés à porter le nom « Amnesty International » et s'engagent notamment à combiner leurs comptes avec ceux d'A.I.F. désignée comme l'entité combinante.

## Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

### 4.h) Projets spécifiques

Les mouvements de l'exercice sur les projets spécifiques sont détaillés ci-dessous :

Libellé	Solde au 01/01/24	Recettes	Dépenses	Autres (Rbt des groupes)	Solde au 31/12/24
Projet ALSACE	101 621	-	- 24 600	-	77 021
<b>Total</b>	<b>101 621</b>		<b>- 24 600</b>		<b>77 021</b>

## VI – INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE EMPLOI - RESSOURCES

### 1 - LE PRINCIPE D'ETABLISSEMENT

L'article 4 de la loi du 7 août 1991 fait obligation aux organismes faisant appel, à l'échelon national, à la générosité du public d'établir un compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, qui précise notamment l'affectation des dons par type de dépenses.

Le compte d'emploi des ressources est dressé par application du règlement de l'Autorité des Normes Comptables (ANC) n° 2018-06 du 05 décembre 2018 homologué par arrêté et publié au JO du 30 décembre 2018 et modifiant le règlement comptable CRC 99-01.

Le Bureau Exécutif du 18 octobre 2009, en présence du contrôleur du Comité de la Charte et de notre Commissaire aux Comptes, s'est prononcé sur l'adoption des principes essentiels :

**- Définition des missions sociales** : celles-ci comprennent entre autres,

- nos campagnes d'actions (torture, violence policière, femmes, exigeons la dignité...) et nos actions de militantisme, dont la diffusion du matériel d'action.
- la partie, directement liée à la mission sociale, de la contribution versée au Secrétariat International d'Amnesty International. Pour réaliser cette répartition dans le CER, nous nous référons à la synthèse des dépenses de l'exercice, fournie par le Secrétariat International.
- certains de nos évènements aux thèmes très précis (campagne « 10 jours pour signer »...)
- la plupart des produits éditoriaux (nos rapports, notre Chronique, bulletins internes...)

**- Les clefs de répartition**, et tout particulièrement de la répartition du coût de la collecte de fonds, qui est opérée opération par opération en fonction des caractéristiques propres à chacune de ces opérations de collecte.

**- La qualification des ressources** et leur distinction entre celles provenant de la générosité du public et les autres a notamment reposé sur l'analyse précise de celles-ci par la Cour des Comptes lors de sa première intervention en 2007 et 2008 et les précisions apportées par le règlement comptable précité dont l'homologation est intervenue depuis.

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Les ressources collectées auprès du public sont composées :

- des dons et mécénat,
- des legs et donations,
- des cotisations des membres
- des abonnements à la lettre d'Amnesty International,
- et d'une partie des produits financiers, calculée en fonction d'une quote-part des produits provenant de la générosité du public sur le total des ressources (hors provisions).

- **Le mode d'affectation des ressources** est le suivant:

Les ressources provenant de la générosité du public, financent prioritairement les dépenses en missions sociales qui ne sont pas financées directement par un autre produit et les frais de recherche de fonds.

- **Dans la version du Compte d'emploi des ressources combiné** : nous traitons les mouvements financiers d'Amnesty International France et ceux de nos groupes locaux d'Amnesty International appartenant au périmètre décrit dans les annexes des comptes combinés. Les groupes locaux ont pour mission de poursuivre la vision d'Amnesty International. A travers divers manifestations et événements, les groupes visent à promouvoir tous les droits humains. Ainsi, les charges de nos groupes sont en priorité imputées en mission sociale dans le compte d'emploi des ressources combiné, à l'exception des achats de produits pour revente. Les produits sont répartis en fonction de leurs natures, ainsi nous avons des recettes provenant des ventes de produits, des recettes de manifestation et de dons.

## **2 - LES REGLES D'AFFECTATION DES FRAIS**

Les emplois sont constitués de l'ensemble des charges figurant dans le compte de résultat affectées en fonction de leur destination et non de leur nature. Toutes les charges imputables de manière non ambiguë à l'une des rubriques d'emplois ont été affectées à cette rubrique.

Certaines charges ont dû, en revanche, faire l'objet d'une ventilation entre plusieurs postes.

Les règles suivantes ont été retenues pour cette ventilation :

- **Frais de personnel** (salaires, charges sociales)

Ces frais ont été affectés à une rubrique, soit directement, pour les personnes affectées à une tâche correspondant intégralement à la rubrique considérée, soit au moyen d'une clé de répartition déterminée en fonction du temps de travail consacré à chacune des activités, pour les personnes exerçant des fonctions diversifiées.

- **Frais généraux** (entretien, charges de copropriété, affranchissements, reprographie, télécommunications, etc...)

Ces frais ont été répartis entre les diverses activités en fonction de clés établies au prorata de l'utilisation des ressources (surfaces de locaux affectées, consommation d'unités, etc.).

- **Dotations aux amortissements**

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

L'amortissement de la valeur comptable de nos locaux se fait en utilisant une règle de répartition établie au prorata de l'utilisation des surfaces.

## - Frais relatifs à la collecte de fonds

Les différents modes de collecte de fonds (publipostage, recrutements dans la rue, téléphone, etc.) répondent à trois objectifs distincts :

- . Information sur les Droits Humains et dénonciation de leurs violations
- . Appel à l'action (recueil de signatures, envoi de courriers d'indignation)
- . Collecte de fonds

Les frais correspondants sont répartis en fonction des éléments qui composent nos messages.

Cette année, l'analyse a révélé que 55,7 % de ces frais sont des frais de collecte de fonds et que 44,3 % relèvent de l'information sur les Droits Humains, de la dénonciation de leurs violations et de l'appel à l'action.

## - Frais de fonctionnement

Les frais de fonctionnement financés par la générosité du public sont principalement constitués des frais de fonctionnement du secrétariat international (nous appliquons au total de la contribution versée au secrétariat international, le taux de frais de gestion (« core cost ») figurant dans leur reporting financier annuel), des frais de personnel des fonctions support (RH, finances, informatique...) ainsi que des coûts d'activité des instances de gouvernance (assemblée générale, conseil d'administration...), des régions et de la majeure partie des fonctions support.

## 3 - LE BENEVOLAT 2024

Le travail de nos bénévoles est valorisé à 2 326 137 euros pour l'année 2024, en fonction de la méthode décrite dans les annexes de nos comptes.

Cette valorisation se répartit ainsi :

\* 1 515 109 euros correspondent à la valorisation de nos bénévoles qui participent à nos missions sociales et qui travaillent, au secrétariat national, aux pôles action, engagement et éducation aux droits humains, communication, au service relations extérieures ou en régions dans les maisons d'AIF.

\* 740 492 euros correspondent à la valorisation des bénévoles qui participent au fonctionnement d'AIF en travaillant au secrétariat national, dans les services des fonctions support ou en s'impliquant dans les instances démocratiques, comme le Conseil d'Administration ou le Conseil des Finances et des Risques Financiers.

\* 70 536 euros correspondent à la valorisation des bénévoles qui travaillent pour la collecte de fonds, et plus précisément les bénévoles qui travaillent au service relations membres et donateurs, à l'ouverture et à l'enregistrement d'une partie de nos dons.

## 4 - LES DONS EN NATURE 2024

Au cours de l'exercice 2024, Amnesty International France a bénéficié d'un total de 1 420 273 euros de dons en nature relatifs aux actions de communication suivantes (valeurs exprimées en montants hors taxes) :

# Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

## Actions de communication ayant fait l'objet d'un reçu fiscal :

### •Campagne « Reconnaissance faciale » (10 000 €)

- Diffusion gracieuse :
  - ? Socialter (valeur : 10 000 €)

## Actions de communication n'ayant pas fait l'objet d'un reçu fiscal :

### •Communication Legs (1 000 800 €)

- Diffusion gracieuse :
  - ? Télérama : (valeur : 237 800 €)
  - ? Diverto : (valeur : 383 500 €)
  - ? Version Fémina : (valeur : 165 200 €)
  - ? Télé 7 jours : (valeur : 137 800 €)
  - ? TVCabsat Hebdo : (valeur : 76 500 €)

### •Communication institutionnelle (338 433 €)

- Diffusion gracieuse :
  - ? UGC : (valeur : 338 433 €)

### •Rapport annuel d'Amnesty International (35 000€)

- Diffusion gracieuse :
  - ? Society 2PP (valeur : 35 000 €)

### •Podcasts « WE MADE IT » (33 000 €)

- Diffusion gracieuse :
  - ? Society 2PP (valeur : 33 000€)

### •Campagne « Promotion Chronique » (3 040 €)

- Diffusion gracieuse :
  - ? Politis, 1PP (valeur : 3 040 €)

## 5- LES PRESTATIONS EN NATURE 2024

Néant.

# Immobilisations

Etat exprimé en euros

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
<b>INCORPORELLES</b>						
Frais d'établissement et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Autres	1 876 192		27 009			1 903 201
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 876 192</b>		<b>27 009</b>			<b>1 903 201</b>
<b>CORPORELLES</b>						
Terrains	260 250					260 250
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement	2 210 587					2 210 587
Instal technique, matériel outillage industriels	12 428					12 428
Instal., agencement, aménagement divers	3 094 840		212 464		9 855	3 297 450
Matériel de transport	4 547					4 547
Matériel de bureau, informatique et mobilier	836 589		29 797		1 474	864 912
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations corporelles en cours	29 636		623 832	248 505	248 505	156 458
Avances et acomptes						
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>6 448 877</b>		<b>866 094</b>	<b>248 505</b>	<b>259 834</b>	<b>6 806 632</b>
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>	<b>1 526 200</b>		<b>1 734 168</b>		<b>549 658</b>	<b>2 710 709</b>
<b>FINANCIERES</b>						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés	170 010		2 972			172 982
Prêts et autres immobilisations financières	32 462		6 530	875	875	37 241
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>	<b>202 472</b>		<b>9 502</b>	<b>875</b>	<b>875</b>	<b>210 223</b>
<b>TOTAL</b>	<b>10 053 741</b>		<b>2 636 772</b>	<b>249 380</b>	<b>810 367</b>	<b>11 630 765</b>

## Amortissements

Etat exprimé en euros

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
<b>INCORPORELLES</b>				
Frais d'établissement et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Autres	1 623 403	118 248		1 741 651
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>1 623 403</b>	<b>118 248</b>		<b>1 741 651</b>
<b>CORPORELLES</b>				
Terrains				
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement	1 757 528	87 899		1 845 427
Instal technique, matériel outillage industriels	12 428			12 428
Autres instal., agencement, aménagement divers	1 493 095	270 811	9 542	1 754 364
Matériel de transport	1 412	1 516		2 928
Matériel de bureau, mobilier	663 100	108 014	1 474	769 640
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>3 927 564</b>	<b>468 240</b>	<b>11 016</b>	<b>4 384 787</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 550 966</b>	<b>586 488</b>	<b>11 016</b>	<b>6 126 438</b>

## Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
<b>PROVISIONS REGLEMEENTEES</b>					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	147 855	48 210		196 065
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>147 855</b>	<b>48 210</b>		<b>196 065</b>
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières	90 875		10 875	80 000
	Sur stocks et en-cours	6 858	10 075	6 858	10 075
	Sur comptes clients				
	Autres	2 000	1 000	2 000	1 000
	<b>PROVISIONS POUR DEPRECIATION</b>	<b>99 733</b>	<b>11 075</b>	<b>19 733</b>	<b>91 075</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>247 588</b>	<b>59 285</b>	<b>19 733</b>	<b>287 140</b>

Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		59 285	19 733	
--	--	--------	--------	--

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

--

## Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	37 241		37 241
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers	284 823	284 823	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	3 733	3 733	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 075	14 075	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	44 188	44 188	
	Autres impôts, taxes versements assimilés	16 731	16 731	
	Divers	1 000	1 000	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	2 000	2 000	
	Créances reçues par legs ou donations	2 281 149	2 281 149	
	Débiteurs divers	667 993	667 993	
	Charges constatées d'avance	397 298	397 298	
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>3 750 232</b>	<b>3 712 991</b>	<b>37 241</b>
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers	1 159		1 159	
	Fournisseurs et comptes rattachés	1 530 950	1 530 950		
	Dettes des legs ou donations	1 336 842	1 336 842		
	Personnel et comptes rattachés	684 658	684 658		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	690 336	690 336		
	Impôts sur les bénéfices	101 500	101 500		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	174 827	174 827		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16 257	16 257		
	Confédération, fédération, union, entités affiliées	297 057	297 057		
	Autres dettes	414 138	414 138		
Dettes représentatives de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	169 738	169 738			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>5 417 462</b>	<b>5 416 303</b>	<b>1 159</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

**DISPONIBILITES**

NATURE	AU 31/12/2024	AU 31/12/2023
<b><u>BANQUES</u></b>	<b>2 738 697</b>	<b>2 352 519</b>
Secteurs		
Crédit coopératif	635 491	11 572
Crédit mutuel	1 865 718	2 236 206
Banque Populaire	0	0
La NEF	21 002	12 569
PAYPAL	216 486	92 171
	<b>9 711 731</b>	<b>12 643 015</b>
<b><u>LIVRETS</u></b>		
Crédit mutuel	4 111 422	6 141 969
Banque Populaire	0	0
La NEF	100 309	501 046
Crédit coopératif	3 500 000	4 000 000
La Banque Postale	2 000 000	2 000 000
	<b>207 422</b>	<b>149 624</b>
<b><u>C.C.P</u></b>		
C.C.P Paris et Lyon	207 422	149 624
	<b>192 710</b>	<b>134 056</b>
<b><u>Interets courus</u></b>		
Interets courus à recevoir	192 710	134 056
	<b>4 330</b>	<b>5 424</b>
<b><u>CAISSES</u></b>		
Caisse S.N	4 330	5 424
Caisse comptoir	0	0
<b>TOTAL DISPONIBILITES</b>	<b>12 854 890</b>	<b>15 284 638</b>

**DETAIL DES FONDS PROPRES**

NATURE	AU 31/12/2023		AFFECTATION DU RESULTAT N-1		AUGMENTATION		DIMINUTION OU CONSOMMATION		AU 31/12/2024	
	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC
<b>FONDS PROPRES SANS DROIT DE REPRISE</b>										
Equipment										
<b>FONDS PROPRES AVEC DROIT DE REPRISE</b>										
Equipment										
<b>ECARTS DE REEVALUATION</b>										
<b>RESERVES STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES</b>										
Réserve statutaire	295 999								295 999	
Réserve de capitalisation	15 245 280 754								15 245 280 754	
<b>RESERVES POUR PROJET DE L'ENTITE</b>	14 993 921		(1 172 109)	(1 172 109)					13 821 812	
Réserve d'investissement	2 294 455								2 294 455	
Réserve d'investissement Michel LEIRIS	1 058 787								1 058 787	
Réserve d'intervention	11 640 680		(1 172 109)	(1 172 109)					10 468 571	
<b>REPORT A NOUVEAU</b>										
Report à nouveau										
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	(1 172 109)		1 172 109	1 172 109					(1 074 480)	
Résultat de l'exercice	(1 172 109)		1 172 109	1 172 109					(1 074 480)	
<b>DOTATIONS CONSOMPTIBLES</b>										
<b>SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT</b>										
Equipment										
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>										
<b>TOTAL</b>	14 117 811	0	0	0					(1 074 480)	13 043 331

**DETAIL DU POSTE FONDS REPORTES**

NATURE	31/12/2023	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2024
Leg B.	100 000			100 000
Leg B.	45 000		45 000	
Leg B.	70 000			70 000
Leg B.	120 000			120 000
Leg B.		60 000		60 000
Leg B.	25 337			25 337
Leg B.	50 000			50 000
Leg B.		590 000		590 000
Leg B.	45			45
Leg B.	67 000		67 000	
Leg B.		150 000		150 000
Leg C.	10 000		10 000	
Leg C.	5 000			5 000
Leg C.		70 000		70 000
Leg C.	250			250
Leg C.	469 772		12 461	457 312
Leg C.	680		680	0
Leg D.		25 000		25 000
Leg D.	24 291		24 291	
Leg D.	1 000			1 000
Leg D.	1 000			1 000
Leg D.		180 000		180 000
Leg F.	-9 125		-9 125	
Leg F.	10 000		10 000	
Leg F.		180 000		180 000
Leg G.	100 000			100 000
Leg G.	16 173			16 173
Leg H.	3 000			3 000
Leg J.	1 524			1 524
Leg L.	7 622		7 622	
Leg L.		155 000		155 000
Leg L.	1 577			1 577
Leg L.	125 000		125 000	
Leg L.		4 992		4 992
Leg L.		97 000		97 000
Leg L.		37 608		37 608
Leg L.	22 000		22 000	
Leg M.	15 494		14 474	1 020
Leg M.	5 000			5 000
Leg M.	29 971			29 971
Leg M.	2 000		2 000	
Leg M.	16 666			16 666
Leg M.	84 160			84 160
Leg M.		69 988		69 988
Leg M.	3 000			3 000
Leg N.		129 000		129 000
Leg O.	85 000		85 000	
Leg P.	9 487		9 487	
Leg P.	150			150
Leg P.	130 000		95 574	34 426
Leg P.	190 000			190 000
Leg P.	9 000			9 000
Leg R.		500		500
Leg R.		2 287		2 287
Leg R.		270 000		270 000
Leg S.	13 000		13 000	
Leg S.		79 000		79 000
Leg T.		79 289		79 289
Leg V.		12 000		12 000
Leg V.	47 000			47 000
Leg W.	10 742			10 742
Dépréciation	-80 000			-80 000
<b>TOTAL</b>	<b>1 837 815</b>	<b>2 191 664</b>	<b>534 463</b>	<b>3 575 016</b>

## Variation des Fonds Dédiés

Etat exprimé en euros

	Fonds dédiés clôture 31/12/2023	Reports	Utilisations		Transferts	Fonds dédiés clôture 31/12/2024	
			Montant global	dont rembour- sements		Montant global	dont fds dédiés à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation							
Contributions financières d'autres org.							
Fonds dédiés aux victimes at aux défens							
Fonds dédiés développement							
Fonds dédiés d'animations régionales							
Ressources liées à la générosité du public							
Fonds dédiés sur dons et legs	101 621		24 600			77 021	
<b>TOTAL</b>	<b>101 621</b>		<b>24 600</b>			<b>77 021</b>	

# Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2024

<b>Total des Produits à recevoir</b>		<b>462 057</b>
<b>Autres créances</b>		<b>462 057</b>
<i>FOUNISSEURS AVOIRS NON RECUS</i>	234 272	
<i>REMBOURSEMENT IJ SS</i>	14 075	
<i>ETAT PRODUITS A RECEVOIR-NE PLUS UTILISER</i>	1 000	
<i>PRODUITS A RECEVOIR</i>	20 000	
<i>INTERETS COURUS A RECEVOIR</i>	192 710	

# Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2024

<b>Total des Charges à payer</b>		<b>1 288 733</b>
<b>Dettes fournisseurs et comptes rattachés</b>		<b>160 233</b>
<i>FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES</i>	160 233	
<b>Dettes fiscales et sociales</b>		<b>1 043 863</b>
<i>PROVISION CONGES PAYES</i>	408 202	
<i>PROVISION RTT</i>	133 168	
<i>PROVISION PRECARITE</i>	18 549	
<i>RTT COMPTE EPARGNE</i>	121 537	
<i>CHARGES SOCIALES SUR CONGES A PAYER</i>	166 110	
<i>CHARGES SOCIALES SUR RTT</i>	54 204	
<i>CHARGES SOCIALES SUR PRECARITE</i>	7 495	
<i>CHARGES SOCIALES SUR RTT EPARGNE</i>	49 214	
<i>REMBOURSEMENT IJ AGEO</i>	2 903	
<i>CHARGES FISCALES SUR CONGES A PAYER</i>	49 380	
<i>CHARGES FISCALES SUR RTT A PAYER</i>	15 947	
<i>CHARGES FISCALES SUR PRECARITE A PAYER</i>	2 125	
<i>CHARGES FISCALES SUR RTT EPARGNE A PAYER</i>	15 029	
<b>Autres dettes</b>		<b>84 637</b>
<i>NOTES DE FRAIS A PAYER</i>	3 966	
<i>CHARGES A PAYER</i>	80 672	

## Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2024
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>397 298</b>
STOCK MAXYMA DEPLIANTS		47 314	
SALESFORCE		8 004	
SALESFORCE CUSTOMER		19 884	
ATELIER FAB		31 095	
AFA PORTE-CARTES		12 318	
AFP		8 523	
MAXYMA		17 866	
PROMOPLUS		15 018	
MODJO		29 729	
AUTRES		207 547	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>397 298</b>

## Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros

	Période	Montants	31/12/2024
<b>Produits constatés d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>169 738</b>
Adhésions		120 004	
Abonnements chroniques		41 632	
Lettres AMNESTY		8 101	
<b>Produits constatés d'avance - FINANCIERS</b>			
<b>Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>169 738</b>

--

# Legs, donations et assurances-vie

Etat exprimé en euros

31/12/2024

31/12/2023

	31/12/2024	31/12/2023
<b>PRODUITS</b>		
Montant perçu au titre d'assurances-vie	1 379 637	1 677 539
Montant de la rubrique de produits « Legs ou donations » définie à l'article 213-9	2 906 229	1 054 256
Prix de vente des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	538 434	609 823
Reprise des dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés	10 875	9 125
Utilisation des fonds reportés liés aux legs ou donations	534 463	1 067 294
<b>Total des produits</b>	<b>5 369 638</b>	<b>4 418 037</b>
<b>CHARGES</b>		
Valeur nette comptable des biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés	525 658	595 061
Dotation aux dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Report en fonds reportés liés aux legs ou donations	2 271 664	1 183 067
<b>Total des charges</b>	<b>2 797 322</b>	<b>1 778 128</b>
<b>SOLDE</b>	<b>2 572 316</b>	<b>2 639 908</b>

**DETAIL DES AIDES FINANCIERES**

<b>NATURE</b>	<b>AU 31/12/2024</b>	<b>AU 31/12/2023</b>
COTISATION SECRETARIAT INTERNATIONAL	9 920 457	10 008 822
COTIS UE PROJET INTERNATIONAL	-	-
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	317 908	553 119
SOUTIEN GR FDS DED-PROJETS RE	26 845	24 729
SOUTIEN GR / PRIMO LEV	4 300	5 800
DEPENSES SSAF	20 985	18 500
DEPENSES / DDH	59 027	54 474
DEPENSES FDS SECTEUR ALSACE	24 600	20 634
	<b>10 374 122</b>	<b>10 686 079</b>

**DETAIL DES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES**

<b>NATURE</b>	<b>AU 31/12/2024</b>	<b>AU 31/12/2023</b>
IMPRESSION	734 220	981 437
CREATION GRAPHIQUE	349 703	331 022
CONCEPTION AUDIO	410 160	332 048
FOURNITURES DIVERSES	287 509	232 430
SOUS-TRAITANCE	419 005	673 085
LOCATIONS IMMOBILIERES ET CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	123 257	116 311
LOCATIONS MOBILIERES	328 744	293 532
ENTRETIEN LOCAUX	109 091	103 090
MAINTENANCE	360 134	298 567
ASSURANCE	32 743	30 040
ETUDES ET RECHERCHES	98 616	134 845
DOCUMENTATIONS	22 177	21 956
COLLECTE FONDS FACE A FACE	4 351 255	3 607 963
MARKETING TELEPHONIQUE	726 333	642 289
PERSONNEL INTERIMAIRE	77 177	14 809
HONORAIRES	942 912	847 513
MANIFESTATIONS COLLOQUES	247 649	313 261
PUBLICITE	1 481 296	1 358 404
FRAIS DE DEPLACEMENTS	193 314	191 665
FRAIS DE MISSIONS	316 229	340 496
AFFRANCHISSEMENT	1 162 061	1 243 050
ABONNEMENT TELEPHONE, INTERNET, HEBERGEMENT	99 634	93 865
SERVICES BANCAIRES	96 953	94 714
COTISATIONS	59 992	55 216
AUTRES	154 347	165 844
<b>TOTAL</b>	<b>13 184 512</b>	<b>12 517 450</b>

## Concours publics et subventions

31/12/2024

Etat exprimé en euros

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Montant fin ex.
<b>Concours publics et subventions</b>						
Concours publics						
Subventions d'exploitation					28 000	28 000
Subventions d'investissement						
<b>TOTAL</b>					<b>28 000</b>	<b>28 000</b>

--

## Compte de Résultat par Origine et Destination (CROD) 2024 en K €

	2024		2023	
	TOTAL	Dont Générosité du public	TOTAL	Dont Générosité du public
<b>A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION</b>				
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
1.1 Cotisations sans contrepartie	9 161	9 161	8 640	8 640
1.2 Dons, legs et mécénat	19 004	19 004	18 373	18 373
- Dons manuels	2 596	2 596	2 640	2 640
- Legs, donations et assurance-vie	73	73	105	105
- Mécénats	664	664	553	553
1.3 Autres produits liés à la générosité du public				
<b>2 PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
2.1 Cotisations avec contrepartie	10			
2.2 Parrainage des entreprises	75			
2.3 Contributions financières sans contrepartie	531	498		
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	28			
<b>3 SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</b>	7	18		
<b>4 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	25	25	262	262
<b>5 UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>				
<b>TOTAL</b>	<b>32 173</b>	<b>31 522</b>	<b>31 089</b>	<b>30 573</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 MISSIONS SOCIALES</b>				
1.1 Réalisées en France	13 323	13 323	12 978	12 896
- Actions réalisées par le secrétariat national d'AIJ				
- Versements à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme	7 677	7 677	7 451	7 451
- Actions réalisées par le mouvement Amnesty International				
<b>2 FRAS DE RECHERCHE DE FONDS</b>				
2.1 Frais d'appel à la Générosité du public	6 073	6 073	6 127	6 127
2.2 Frais de traitement des dons	546	546	505	505
<b>3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	5 499	5 318	5 172	4 707
<b>4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>				
<b>5 IMPÔT SUR LES BENEFICES</b>	57	48	9	
<b>6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>	72	19		
<b>TOTAL</b>	<b>33 247</b>	<b>32 984</b>	<b>32 261</b>	<b>31 686</b>
<b>EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE</b>	<b>(1 074)</b>	<b>(1 387)</b>	<b>(1 172)</b>	<b>(1 114)</b>
<b>B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>				
<b>PRODUITS PAR ORIGINE</b>				
<b>1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
Bénévolet	2 326	2 326	2 196	2 196
Prestations en nature				
Dons en nature	1 420	1 420	2 408	2 408
<b>2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>				
<b>3 CONCOURS PUBLICS EN NATURE</b>				
Prestations en nature				
Dons en nature				
<b>TOTAL</b>	<b>3 746</b>	<b>3 746</b>	<b>4 604</b>	<b>4 604</b>
<b>CHARGES PAR DESTINATION</b>				
<b>1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>				
Réalisées en France	1 800	1 800	2 924	2 924
Réalisées à l'étranger				
<b>2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>				
	1 206	1 206	974	974
<b>3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>				
	740	740	706	706
<b>TOTAL</b>	<b>3 746</b>	<b>3 746</b>	<b>4 604</b>	<b>4 604</b>

### Compte d'Emploi des Ressources de l'exercice collectées auprès du public 2024 (en K€)

EMPLOIS PAR DESTINATION	2024	2023
<b>1 MISSIONS SOCIALES</b>		
1.1 Réalisées en France		12 896
- Actions réalisées par le secrétariat national d'AIF	13 323	
- Versements à d'autres organismes agissant en France		
1.2 Réalisées à l'étranger		7 451
- Actions réalisées par l'organisme	7 677	
- Actions réalisées par le mouvement Amnesty International		
<b>2 FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</b>		
2.1 Frais d'appel à la Générosité du public	6 073	6 127
2.2 Frais de traitement des dons	546	505
<b>3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT</b>	5 318	4 707
<b>TOTAL DES EMPLOIS</b>	<b>32 936</b>	<b>31 686</b>
<b>4 DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>	48	
<b>5 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE</b>		
<b>EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>32 984</b>	<b>31 686</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES</b>		
- Réalisées en France	1 800	2 924
- Réalisées à l'étranger		
<b>2 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS</b>	1 206	974
<b>3 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT</b>	740	706
<b>TOTAL</b>	<b>3 746</b>	<b>4 604</b>

RESSOURCES PAR ORIGINE	2024	2023
<b>1 RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
1.1 Cotisations sans contrepartie	9 161	8 640
1.2 Dons, legs et mécénat	19 004	18 373
- Dons manuels	2 596	2 640
- Legs, donations et assurance-vie		
- Mécénats	73	105
1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	237	203
- Abonnements à la lettre d'Amnesty	385	213
- Produits Financiers liés à la GP	42	137
- Redevances et droits d'auteur liés à la GP		
<b>TOTAL DES RESSOURCES</b>	<b>31 498</b>	<b>30 311</b>
<b>2 REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS</b>		
<b>3 UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS</b>	25	262
<b>DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE</b>	1 462	1 114
<b>TOTAL</b>	<b>32 985</b>	<b>31 686</b>
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	3 114	3 931
(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(1 462)	(1 114)
(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	(296)	297
<b>RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)</b>	1 356	3 114
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>		
<b>1 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
- Bénévolat	2 326	2 196
- Prestations en nature		
- Dons en Nature	1 420	2 408
<b>TOTAL</b>	<b>3 746</b>	<b>4 604</b>
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC</b>		
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE</b>	(8)	253
(-) Utilisation	25	262
(+) Report		
<b>FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE</b>	(33)	(8)

**ETAT SEPRE DES AVANTAGES ET DES RESSOURCES PROVENANT DE L'ETRANGER POUR L'EXERCICE 2024**

Pour la construction de ce état, nous sommes partis de 2 extractions (réalisées par le service CRM & data) issues de notre logiciel de gestion commerciale / relation client SALESFORCE que nous avons consolidées :

- la 1ère portait sur les adresses à l'étranger renseignées par nos contacts personnes physiques ou personnes morales.
- Et la 2nde portait sur notre mandathèque avec un focus sur toutes les personnes dont l'IBAN commençait par un code pays différent de FR.

VERSION SYNTHETIQUE \*

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources (en €)
ALLEMAGNE	50 102
ANGLETERRE	1 259
AUTRICHE	2 408
BELGIQUE	44 807
CANADA	7 922
ESPAGNE	10 444
ETATS-UNIS	2 774
IRLANDE	2 294
ITALIE	6 522
LITUANIE	1 144
LUXEMBOURG	6 698
MONACO	7 250
PAYS-BAS	6 169
PORTUGAL	3 042
ROUMANIE	1 121
ROYAUME UNI	3 518
SINGAPOUR	1 012
SUISSE	8 853
AUTRES	11 223
<b>Total général</b>	<b>178 562</b>

La version détaillée de l'état séparé des avantages et des ressources provenant de l'étranger que l'association doit établir en application de l'article 434-3 est mise à la disposition du public :

- au siège de l'association, situé au 76 Boulevard Villette, 75019 Paris